

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-164

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Katia BAILLY, Mme Marie-Anne LINGARD

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption des statuts de l'office de Tourisme des Portes de Sologne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1412-2, L2221-2 et suivants, L2221-14, R2221-1 et suivants ;

Vu le Code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et L134-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ;

Vu l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ;

Vu la modification en cours des statuts de l'association « Office de Tourisme des Portes de Sologne » ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Loiret en date du 1^{er} décembre 2020 ;

La Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) dispose depuis sa création, de la compétence « Promotion du tourisme et création d'office de tourisme ». Après avoir délégué dans un premier temps, cette compétence à une association loi 1901, la CCPS souhaite aujourd'hui se saisir pleinement de cette compétence en créant une régie communautaire.

Après l'analyse des divers modes de gestion possibles, il est apparu que la régie dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif (SPA) était la solution la plus en adéquation avec le fonctionnement souhaité.


Il est donc proposé sa création et l'adoption de ses statuts qui précisent notamment les différentes missions de l'office de tourisme, sa nature juridique, son organisation administrative (régie), la composition et le fonctionnement du conseil d'exploitation.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/12/2020

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Il est précisé que ces statuts seront soumis au Conseil d'exploitation, à sa réunion du 22/12/2020, et amendés le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201215-2020_07_164-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'une régie communautaire à compter du 1^{er} janvier 2021 sous la forme d'un service public administratif doté de la seule autonomie financière ;
- **ADOpte** les statuts de l'office de tourisme tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-165

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Composition et élection des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 2221-5 et suivants,

Vu le Code du Tourisme,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme annexés à la présente délibération,

La Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) souhaite se saisir pleinement de la compétence Tourisme en créant une régie communautaire dotée de l'autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif (SPA).

L'office de tourisme est administré par un conseil d'exploitation et un Directeur, sous l'autorité du Président de la Communauté de communes et du Conseil communautaire. Les principales missions du Conseil d'exploitation sont les suivantes :

- Préparation d'une proposition de budget soumis au conseil communautaire,
- Etablissement d'un rapport annuel sur le fonctionnement de l'Office de tourisme soumis au conseil communautaire,
- Elaboration et suivi du plan d'action touristique sur un plan opérationnel.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Conformément aux articles R 2221-63 et R 2221-64 du CGCT, il est précisé que les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision, ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité. Ses décisions sont soumises au Conseil Communautaire qui a le seul pouvoir de délibération.

Les membres sont désignés par le Conseil Communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes. Le Conseil d'Exploitation élit en son sein le Président et le Vice-Président. L'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. Le Président du Conseil d'Exploitation assure la représentation de l'Office de Tourisme au sein des instances partenaires.

Le conseil d'exploitation peut constituer des commissions de travail auxquelles sont susceptibles de participer des personnalités qualifiées extérieures à l'office de tourisme.

L'ensemble des modalités de fonctionnement et d'organisation sont inscrites dans les statuts annexés à la présente délibération.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Vote favorable à l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **FIXE** la composition du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne à 15 membres, répartis en 2 collèges :
 - **Le collège des représentants de la Communauté de Communes des Portes de Sologne**, majoritaire, composé de 8 élus titulaires et 8 suppléants (conseillers communautaires et/ou municipaux);
 - **Le collège des professions et activités intéressées par le secteur touristique local** composé de 7 socio-professionnels représentatifs du secteur touristique local dans les domaines de la culture, des loisirs, de l'hébergement, de la restauration et de l'animation).
 Pour chaque membre titulaire, un suppléant est désigné, soit 7 titulaires et 7 suppléants.

Collège Elus (8 titulaires et 8 suppléants)	Collège Socio-Professionnels (7 titulaires et 7 suppléants)
2 élus La Ferté Saint-Aubin (et 2 suppléants)	1 représentant de l'ADRT (et 1 suppléant)
1 élu Marcilly en Villette (et 1 suppléant)	1 représentant « culture » (et 1 suppléant)
1 élu Ardon (et 1 suppléant)	1 représentant « loisirs » (et 1 suppléant)
1 élu Menestreau en Villette (et 1 suppléant)	1 représentant « gites et chambres d'hôtes » (et 1 suppléant)
1 élu Jouy-le-Potier (et 1 suppléant)	1 représentant « hôtellerie » (et 1 suppléant)
1 élu Sennely (et 1 suppléant)	1 représentant « restauration » (et 1 suppléant)
1 élu Ligny le Ribault (et 1 suppléant)	1 représentant de l'association d'animation touristique de la CCPS (et 1 suppléant)
15 membres titulaires (et 15 membres suppléants)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités d'élection des membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne,

DÉSIGNE 8 élus titulaires, et 8 suppléants pour le collège élus :

La Ferté Saint-Aubin : Constance de Pélichy, Nicole Boileau, et 2 suppléants : Emmanuel Thelliez et Patrick Pinault

Marcilly-en-Villette : Aline Pouget titulaire et Virginie Martin suppléante

Ménestreau-en-Villette : Denis Trémault titulaire et Mathieu Marchand suppléant

Jouy-le-Potier : Madame Patricia Gauthier titulaire et Thierry Zion suppléant.

Ligny-le-Ribault : Mme Dominique Drupt titulaire et M. Nicolas Bertrand suppléant

Ardon : Jean-Paul Roche titulaire et Anne-Marie Leblanc-Turbat suppléante

Sennely : Philippe de Dreuzy titulaire et Jean-Jacques Bouquin suppléant

DÉSIGNE comme suit les membres du collège socio-professionnel :

Pour l'ADRT : désignation d'1 titulaire et d'1 suppléant par le Président de la CCPS sur proposition de l'ADRT

Pour la culture : 1 titulaire : Château de La Ferté Saint-Aubin (Titulaire) et Domaine du Ciran (Suppléant)

Pour les loisirs : Golf de Marcilly (Titulaire), et l'association des Marcheurs Solognots (Suppléant)

Pour les gîtes et chambres d'hôtes : La Grange de mon père (Titulaire), et Tireloup (Suppléant)

Pour l'hôtellerie : Mercure (Titulaire), et Les Muïds (Suppléant)

Pour la restauration : La Petite Auberge (titulaire), Croix Blanche (suppléant)

Pour l'association d'animation touristique de la CCPS : désignation d'1 titulaire et d'1 suppléant par le Président de la CCPS sur proposition de l'association

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-166

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : **Convention d'organisation de l'édition 2021 du forum des entreprises.**

La Sologne bénéficie d'atouts et de savoir-faire exceptionnels grâce à son réseau dynamique de PME, de TPE, d'artisans et de commerçants. Les collectivités ont décidé de travailler ensemble pour soutenir les forces vives de la Sologne en organisant un Forum annuel des entreprises de Sologne qui se déroulera à Neung-sur-Beuvron.

Depuis 2015 quatre forums se sont succédés et ont rassemblé plus de 2 100 entreprises et 73 000 visiteurs.

Les élus des Communautés de communes initiatrices du projet ont donné leur accord lors du dernier comité de pilotage de la 5ème édition pour participer financièrement au coût de cet événement selon les termes de la convention en annexe. Le versement se fera à la Communauté de communes de la Sologne des Etangs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PARTICIPE au financement du forum des entreprises de Sologne 2021, soit 7 500 €, auxquels s'ajoute un engagement de trouver du mécénat à hauteur de 6 500 €.

AUTORISE son Président, ou son représentant, à signer la convention de financement concernant cette action.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-167

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : **Demande de subvention via le programme Leader pour la signalétique des chemins de randonnées.**

Suite aux préconisations issues de l'étude relative à la mise en place de circuits de randonnées sur le territoire, la CCPS souhaite mettre en place un projet de signalétique cohérent sur les itinéraires de randonnées du territoire.

Vu le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépense €	HT	TTC	Recettes €	HT
Conception, fabrication et installation signalétique	125 000,00 €	150 000,00 €	LEADER	70 000,00 €
			AUTOFINANCEMENT	80 000,00 €
TOTAL	125 000,00 €	150 000,00 €	TOTAL	150 000,00 €

La CCPS sollicite le programme LEADER pour soutenir financièrement ce projet. La subvention sollicitée représente 46 % du montant du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- **SOLLICITE** une subvention européenne dans le cadre du programme Leader du GAL Forêt d'Orléans – Loire – Sologne

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/12/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE

- **DEPOSE** le dossier de demande subvention
- **SIGNE** toutes les pièces qui s'y rattachent
- **APPROUVE** le projet et le plan de financement

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le



ID : 045-200005932-20201215-2020_07_167-CC

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-168

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du budget primitif 2021 – budget principal

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 17 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame Gabrielle Brémond et Jean-Frédéric Ouvry),

ADOPTE le budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	8 489 049 €	Recettes fonctionnement :	8 489 049 €
Dépenses investissement :	1 785 889 €	Recettes investissement :	1 785 889 €

Le Président
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-169

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du budget primitif 2021 : budget annexe ZAE Chavannerie II


Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 17 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE Chavannerie II présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	422 849 €	Recettes fonctionnement :	422 849 €
Dépenses investissement :	414 799 €	Recettes investissement :	414 799 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-170

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du budget primitif 2021 : budget annexe Prestations de service

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 17 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe Prestations de service présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	17 500 €	Recettes fonctionnement :	17 500 €
Dépenses investissement :	0,00 €	Recettes investissement :	0,00 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-171

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUMIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du budget primitif 2021 : budget annexe SPANC

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 17 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe SPANC présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	56 492 €	Recettes fonctionnement :	56 492 €
Dépenses investissement :	3 787 €	Recettes investissement :	3 787 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-172

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du budget primitif 2021 : budget annexe Tourisme

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 17 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe OTPS présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	113 036 €	Recettes fonctionnement :	113 036 €
Dépenses investissement :	155 000 €	Recettes investissement :	155 000 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE
Signé par Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-173

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Versement des subventions 2021 aux associations – Budget principal

Vu l'avis de la commission finances du 9 décembre 2020,

Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil communautaire doit délibérer pour attribuer les subventions 2021 aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

ADOPTE les subventions 2021 aux associations comme suit :

Associations sollicitant une subvention	Versées 2020	Subventions 2021	Votes
Les Petits Loups	41 000	42 000	27 POUR
CILS	37 800	37 800	26 POUR M. Theffo ne participe pas au vote
Association des soins à domicile Nord Sologne	18 000	18 000	27 POUR
Collège Pré des Rois	5 000	5 000	27 POUR
FSE du collège	1 300	1 200	27 POUR

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-Président

UNSS	1 300			27 POUR
Mission locale	7 000			27 POUR
Amicale du personnel	860			27 POUR
ESC Natation	4 200			27 POUR
CLIC relais entour'age	3 500	3 500		27 POUR
Jardin et vie	250	250		27 POUR
CFEMs	7 000	7 000		27 POUR
TOTAL	127 210	126 990		27 POUR

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
 Reçu en préfecture le 22/12/2020
 Affiché le 8/10
 ID : 045-200005932-20201215-2020-07-173-DE

2 VOIX CONTRE
 M. Billiot
 et Mme Berrué

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 (article 6574).

Le Président,
 Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-174

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUMIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Versement des subventions 2021 aux associations – Budget Tourisme

Vu l'avis de la commission finances du 9 décembre 2020,

Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil communautaire doit délibérer pour attribuer les subventions 2021 aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le versement d'une subvention à l'association « Animations touristiques » 2021 de 5 100 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 (article 6574).

Le Président,
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-175

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Convention de partenariat financier 2021 avec « Les Petits Loups »

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à une association doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association « Les Petits Loups » est d'ordre social. Cette halte-garderie parentale est créée, organisée et gérée par des parents regroupés sous une association loi 1901. L'association accueille au maximum 20 enfants de l'âge de trois mois à quatre ans.

Elle est agréée par la Direction de la Solidarité du département et bénéficie d'un agrément de la Protection maternelle et infantile (PMI). A ce titre, un projet pédagogique est défini.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de communes des Portes de Sologne. C'est à ce titre que la Communauté de communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Il est proposé d'attribuer à l'association « Les Petits Loups » un montant de 42 000 € pour l'année 2021.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/12/2020

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2021 avec l'association « Les Petits Loups ».

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-176

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : **Convention de partenariat financier 2021 avec le CILS (Centre d'Initiatives Locales de Sologne)**

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à une association doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association CILS est d'ordre social dans le cadre de l'insertion professionnelle. Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de communes des Portes de Sologne. C'est à ce titre que la Communauté de communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Il est proposé d'attribuer à l'association Centre d'Initiatives Locales de Sologne une subvention d'un montant de 37 800 € pour l'année 2021. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de communes aux activités de ladite association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 VOIX POUR, Monsieur Jean-Marie THEFFO ne prend pas, part au vote,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2021 avec le CILS.

Signé par Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Le Président
Jean-Paul ROCHE
CC PORTES DE SOLOGNE-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-177

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUMIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Subvention 2021 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Vu la création du budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu les articles L 2224-1 et L 2224-2 du CGCT ;

Vu la commission finances du 9 décembre 2020 ;

Vu le budget primitif 2021 du budget annexe de l'office de tourisme des Portes de Sologne,

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'office du tourisme dans le cadre de la première année de fonctionnement, il convient de verser une subvention du budget principal de la CCPS de 61 536 € pour équilibrer le budget 2021 et ce même si les budgets annexes des SPA ne sont pas soumis à des règles d'équilibre particulières.

De la même façon, afin de permettre la réalisation des travaux des chemins de randonnée par le budget annexe de l'office du tourisme, une subvention d'équipement sera versée par le budget principal d'un montant de 80 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VERSE une subvention d'équilibre de 61 536 € au budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne.

VERSE une subvention d'équipement de 80 000 € au budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/12/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-178

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Modification n°2 AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

Par délibération n°2019-9-166 en date du 5 février 2019, le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) pour la réalisation du PLU d'un montant de 150 000 €.

Cette AP était initialement articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
P201702	Elaboration d'un PLU intercommunal	150 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Il est proposé de réviser le montant de l'AP afin de l'ajuster au montant du marché et d'ajuster les crédits de paiement (CP).

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
P201702	Elaboration du PLU intercommunal	200 000 €	10 056 €	80 786,56 €	100 000 €	9 157,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la création de l'autorisation de programme et crédit de paiement AP/CP relative au projet d'élaboration d'un PLU intercommunal comme déclinée ci-dessus.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-179

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Modification n°4 AP/CP Etudes des transferts de compétences eau et assainissement

Par délibérations n°2017-03-73 en date du 11 avril 2017, n°2019-9-167 du 5 février 2019 et n°2019-07/123 du 17 décembre 2019, le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) pour la réalisation d'études suite à la prise des compétences eau et assainissement à horizon 2020, pour un montant de 50 000 €.

Cette AP était initialement articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	0 €	23 850 €	11 910 €	14 240 €

Il est proposé de réviser le montant de l'AP afin de le réduire au montant du marché et d'ajuster les crédits de paiement (CP).

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Ainsi, l'AP liée aux études relatives à la prise des compétences eau et assainissement est modifiée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	0 €	23 850 €	11 910 €	0 €	14 240 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la modification n°4 de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux études relatives à la prise des compétences eau et assainissement », selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessus.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-180

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Tarifs 2021

Considérant la nécessité d'adopter avant le 31 décembre 2020 les tarifs des services communautaires de portage de repas à domicile, de l'aire d'accueil des gens du voyage, et du Cube, applicables au 1^{er} janvier 2021,

Après avis de la commission des finances du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les nouveaux tarifs communautaires, applicables à compter du 1er janvier 2021, comme suit :

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées :

	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Tarifs par repas en € TTC	6,25 €	6,30 €	6,35 €	6,40 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €

Pour information, le coût pour la CC avec le nouveau marché, de 8,28 € HT le repas avec soupe et passe à 8,49 € à compter du 1^{er} janvier 2021 (révision de prix provisoire).

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/12/2020

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Tarifs stationnement aire d'accueil des gens du voyage

	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Caution en espèces	120 €	120 €	120 €	120 €
Stationnement (€/jour)	2,55 €	2,65 €	2,65 €	2,70 €
Electricité (€/jour)	0,1846 € kwh	0,1870 € kwh	0,1870 € kwh	0,20 € kwh
Eau (€/m ³)	4,50 €/m ³	4,60 €/m ³	4,60 €/m ³	4,65 €/m ³

Tarifs du Cube :

Espace aquatique	CCPS	Hors CCPS
Adultes	3,50 €	5,00 €
Tarifs réduits*	2,60 €	3,30 €
Enfants -3 ans	gratuit	Gratuit
Carte 15 entrées adultes (validité 2 ans)	48,00 €	68,00 €
Carte 15 entrées tarifs réduits *	37,00 €	45,00 €
Abonnement annuel (validité date à date)	154,00 €	220,00 €
Abonnement annuel tarifs réduits (validité date à date)*	119,00 €	145,00 €
Carte PASS famille (50 entrées) validité 2 ans*	132,00 €	175,00 €
ALSH (unitaire)	2,47 €	3,00 €
CE / Camping (50 entrées)	160,00 €	

Espace Balnéo (donne aussi accès à l'espace aquatique)	CCPS	Hors CCPS
Entrée	12,00 €	15,00 €
Entrée Tarifs réduits *	5,50 €	8,00 €
Carte 15 entrées	135,00 €	195,00 €
Carte 15 entrées Tarifs réduits*	68,00 €	100,00 €
Accès CE /Camping (50 entrées)	400,00 €	

Activités aquatiques	CCPS	Hors CCPS
Séance activité Aquagym, Aquafit' Aquapalm'	10,00 €	14,50 €
Séance activité Aquabike et Fit&Bike	11,50 €	16,10 €
Carte 15 séances activité aquagym	135,00 €	185,00 €
Carte 15 séances activité aquagym Tarifs réduits*	121,50 €	166,50 €
Carte 15 séances activité aquabike	155,00 €	217,00 €
Carte 15 séances activité aquabike Tarifs réduits*	139,50 €	195,50 €
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (E+M+P)	8,00 €	11,20 €
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (2ème enfant)	5,50 €	8,00 €
Stage enfant Période PV (5 séances) tout niveau	37,50 €	
Stage adulte Période PV (5 séances) tout niveau	40,00 €	
Ecole communautaire de natation (6/12 ans) semestre	90,00 €	

(* sous conditions d'éligibilité)

Tarifs réduits : Personnes handicapées et accompagnants/ RSA / demandeurs d'emplois/ étudiants (*justificatif à fournir*)

Carte / bracelet de remplacement (*en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution*): 3 €

Gratuité accompagnant ALSH


Gratuité ou remise sur entrées : par décision du Président pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 €

Remboursement des abonnements : sur décision du Président rapportées à la séance suivante du Conseil communautaire pour information.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201215-2020_07_181-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-181

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Tarifs SPANC 2021

Considérant la nécessité d'adopter avant le 31 décembre 2020 les tarifs du SPANC, applicables au 1^{er} janvier 2021,

Après avis de la commission des finances du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les nouveaux tarifs du SPANC.

130 € pour un contrôle de bon fonctionnement ou un contrôle de vente pour une et deux installations (inchangé par rapport à 2018), et 91 € (70% du cout initial) à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.

- 180 € pour un contrôle de conception et d'exécution d'une installation en cours de réalisation ou de réhabilitation. Le paiement de la redevance se fait en deux temps : 90 € suite au contrôle de bonne conception, et 90 € suite au contrôle de bonne exécution.

En cas d'absence de l'utilisateur ou de son représentant alors qu'un avis de passage a été envoyé au propriétaire de l'installation, un dédommagement forfaitaire de déplacement de 20 € est envoyé au propriétaire de l'installation.

Le Président, **Signé par : Jean-Paul ROCHE**

Jean-Paul ROCHE, le 15/12/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-182

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Sennely – Rénovation de l'appartement au-dessus de l'épicerie

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 2 décembre 2020 et formulée par la commune de Sennely relatif à la rénovation de l'appartement au-dessus de l'épicerie de la commune d'un montant de 14 101,45 €.

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de la rénovation de l'appartement au-dessus de l'épicerie, à hauteur de 14 101,45 € soit 24 % du cout des travaux.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/12/2020

Qualité : CC PORTES DE


SOLOGNE-PDT

Le Président

Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201215-2020_07_183-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-183

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : DETR 2021 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux relative au sujet de voirie Allée de La Chavannerie

Le projet de réfection partielle de l'Allée de La Chavannerie est éligible à la DETR. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 91 666,66 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le projet de réfection partielle de voirie Allée de La Chavannerie pour un montant estimatif de 91 666,66 € H.T. ;

ADOPTE le plan de financement ci-dessous ;


Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T
Travaux	91 666,66 €	110 000,00 €	DETR	45 833,00 €
			Autofinancement	45 833,66 €
Total	91 666,66 €	110 000,00 €	Total	91 666,66 €

SOLLICITE une subvention de 45 833,00 € H.T. au titre de la DETR 2021, soit 50 % du montant du projet ;
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes les formalités.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201215-2020_07_184-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-184

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Décision modificative n°2 budget principal 2020

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires du budget principal au cours de l'exercice afin d'intégrer :

L'ajustement du compte 65548 relatif à aux contributions pour la TEOM suite à un décalage de 2019 sur 2020 du reversement du produit de TEOM au SMICTOM.

En recettes, cette dépense supplémentaire est équilibrée par des rôles supplémentaires de CFE.

Son équilibre s'établit ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 65	103 000	Chapitre 73	103 000
TOTAL	103 000	TOTAL	103 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°2 du budget principal CCPS 2020

Le Président,
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 18/12/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-185

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Tableau des effectifs – emplois permanents

Vu les décrets n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particuliers du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date de l'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives au PPCR,

Vu la saisine du Comité technique du Centre de Gestion pour sa séance du 5 décembre 2020,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de répondre au besoin de la communauté de communes des Portes de Sologne en matière de communication, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, à hauteur de 50% pour la mission de chargé(e) de communication, et 50% sur des missions de conseiller(e) touristique auprès de l'Office de tourisme.

Par ailleurs, pour donner une suite aux différentes évolutions de carrière, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en vigueur par la suppression des postes suivants :

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Puéricultrice hors classe	1 poste à temps non complet de 31 :30/35 ^{ème}	Départ en retraite au 01/01/2020 suivi d'une création de poste d'assistant socio-éducatif à temps complet
Educateur des jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet	Départ en disponibilité pour suivre son conjoint – création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe à 31,30/35
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à complet	Nomination stagiaire de l'agent contractuel sur le grade d'adjoint technique à temps complet
Adjoint d'animation	1 poste à temps non-complet de 16,45/35 ^{ème}	Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 12,16/35 ^{ème}
Adjoint d'animation	1 poste à temps non-complet de 8,11/35 ^{ème}	Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 12,16/35 ^{ème}

Enfin, le statut des assistants socio-éducatifs ainsi que des éducateurs de jeunes enfants ayant évolué dans le cadre de la mise à jour du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR), il convient d'intégrer les modifications suivantes dans le tableau des effectifs :

Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Grade ancienne dénomination jusqu'au 31/12/2020	Grade nouvelle dénomination au 01/01/2021
1 poste à temps complet	Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	Assistant socio-éducatif
1 poste à temps complet	Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	Assistant socio-éducatif
1 poste à temps non complet 31.5/35 ^{ème}	Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	Educateur de Jeunes enfants

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs en :

- créant un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au 1^{er} janvier 2021, 50 % tourisme et 50 % communication.
- supprimant 5 postes tels que listés ci-dessus
- modifiant les grades de 3 postes comme indiqué ci-dessus.

RAPPELLE qu'en cas de vacance éventuelle du poste d'adjoint administratif à temps complet, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et que la durée pourra être prolongée, dans la limite de celle fixée par la loi.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le cas échéant les contrats correspondants,

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 012 BP 2021 tant sur le Budget principal que sur le budget Annexe du SPA.

Le Président,
 Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-186

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Avenant n°10 relatif à la mutualisation des services et à la mise à disposition d'agents communautaires auprès de la ville de La Ferté Saint-Aubin et du CCAS de La Ferté Saint-Aubin

Vu la convention en date du 22 décembre 2012 fixant les modalités de mise à disposition des services de la ville à la Communauté de communes, et déterminant les pourcentages par service, signée après avis favorable des comités techniques paritaires,

Vu les 9 avenants à cette convention,

Considérant que la convention prévoit que « *les quotités de mise à disposition pourront, en tant que de besoin, être modifiées d'un commun accord entre les parties, et ce en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés pour l'EPCI et pour la commune* ».

Considérant qu'il convient de retenir par avenant les taux à partir de 2021 et pour les années suivantes jusqu'à ce qu'une décision de l'une des parties en modifie les conditions, après analyse des besoins respectifs de chaque collectivité, dans le cadre d'un avenant n° 10.

1/ Mise à dispositions des services communaux de la Ville de la Ferté Saint-Aubin à la C.C.P.S.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/12/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Dans le cadre de la mutualisation des services, la Ville de la Ferté Saint-Aubin met à disposition de la Communauté de Communes certains de ses services :

Services de la ville de LFSA mis à disposition de la CCPS	Taux 2020	Taux à compter du 1 ^{er} janvier 2021
Secrétariat général	30 %	30 %
Service Finances	25%	25%
Achats, Marchés Publics	25%	25%
Service informatique	20%	20%
Service des Affaires Scolaires	3 %	3 %
Direction des Sports	5 %	5 %
Direction des services techniques	7,5 %	7,5 %
Service RH	20 %	20 %
Service Entretien	2 %	2 %
Secrétariat MASS	5 %	5 %
Portage repas à domicile	25 %	25 %
Service Prévention des Risques professionnels	10 %	10 %
Service environnement	15 %	15 %
Revitalisation du territoire		10 %

2/ Mise à disposition d'agents communautaires vers la Ville de la Ferté Saint-Aubin et le CCAS de la Ferté Saint-Aubin:

Deux agents communautaires font l'objet de mises à dispositions individuelles auprès de la ville de la Ferté Saint-Aubin et de son CCAS. A compter du 1^{er} janvier 2021, ces mises à dispositions (qui feront l'objet d'arrêtés individuels), sont les suivantes :

Agent CCPS mis à disposition au CCAS	Taux 2020	Taux à compter du 1 ^{er} janvier 2021
Assistant socio-éducatif (RSA)	70,00 %	70,00 %
Agent CCPS mis à disposition à la Ferté Saint-Aubin	Taux 2020	Taux à compter du 1 ^{er} janvier 2021
Adjoint d'animation (Point Cyb)	5,00 %	5,00 %

3/ Mise à disposition du service aménagement du territoire de la CCPS auprès de la Ville de la Ferté Saint-Aubin :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service Planification et Régulation de l'Occupation Urbaine (PROU) prend en charge l'accueil du public et la pré-instruction des actes d'urbanisme de la ville de La Ferté Saint-Aubin. Le service est aussi en charge, pour la ville, de l'aménagement du territoire, du foncier, de l'urbanisme et du règlement local de publicité. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette mise à disposition fait l'objet d'une convention :

Service CCPS mis à disposition de la ville de LFSA	Taux 2020	Taux au 1 ^{er} janvier 2021
Service Droit du sol	40,00 %	40,00 %
Aménagement durable du territoire	10,00 %	10,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 10 à la convention de mises à dispositions entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

APPROUVE les conventions de mises à dispositions individuelles,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents précités ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-187

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Mises à disposition partielles de service entre Ardon et la CCPS

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord des agents du Service Planification et Régulation de l'Occupation Urbaine (PROU),

Il convient de poursuivre la mise à disposition d'un agent communautaire du service PROU pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations), pour une durée hebdomadaire fixée à 7 heures. Cette mise à disposition est reconduite pour un an, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Ces dispositions sont incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Ville d'Ardon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune d'Ardon et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Signé par **Jean-Paul ROCHE**
Date : 22/12/2020
Le Président
Jean-Paul ROCHE
Identité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-188

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Mises à disposition partielle de service entre Jouy-le-Potier et la CCPS

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord des agents du Service Planification et Régulation de l'Occupation Urbaine (PROU),

Il convient de poursuivre la mise à disposition d'un agent communautaire du service PROU pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations), pour une durée hebdomadaire fixée à 14 heures et 20 minutes. Cette mise à disposition est reconduite pour un an, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Ville de Jouy-le-Potier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune de Jouy-le-Potier et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/12/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-189

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Mises à disposition partielle de service entre Ménestreau-en-Villette et la CCPS

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord des agents du Service Planification et Régulation de l'Occupation Urbaine (PROU),

Il convient de poursuivre la mise à disposition d'un agent communautaire du service PROU pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations), pour une durée hebdomadaire fixée à 7 heures. Cette mise à disposition est reconduite pour un an, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Ville de Ménestreau-en-Villette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune de Ménestreau-en-Villette et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Signé par **Jean-Paul ROCHE**
Date : 22/12/2020
Le Président : **CC PORTES DE SOLOGNE-PDT**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20201215-2020_07_190_2-DE

2020-07-190

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Mise en place du RIFSEEP pour les ingénieurs territoriaux et les Educateurs de Jeunes Enfants

Vu les décrets n°2015-661 et n° 2016-1916 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaires des agents de la fonction publique territoriale, ouvrant le bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux par équivalence aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat,

Vu la délibération communautaire n°86-16 en date du 6 décembre 2016 fixant le régime indemnitaire actuel,

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat,

Considérant que les cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des éducateurs de jeunes enfants territoriaux sont éligibles au RIFSEEP,

Vu la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion,

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du personnel de la Communauté de Communes a été mis en place par la délibération communautaire n°86-16 du 6 décembre 2016.

A cette date, tous les cadres d'emplois n'étaient pas concernés par ce nouveau régime indemnitaire.

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale a actualisé le tableau d'équivalence entre les corps de la Fonction Publique de l'Etat et les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 04/01/2021

Qualité : **COOPÉRATIVES DE
SOLOGNE-PDI**

Ainsi, ainsi depuis le 1^{er} mars 2020, les ingénieurs et techniciens territoriaux peuvent bénéficier de l'équivalence de corps des ingénieurs et contrôleurs des services techniques du m

Il est rappelé que le RIFSEEP se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- Le complément indemnitaire annuel (CIA), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Considérant qu'il convient d'instaurer, conformément au principe de parité prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le RIFSEEP en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les ingénieurs territoriaux de l'établissement;

Considérant que pour la mise en œuvre de ce régime indemnitaire il est fait application des dispositions de la délibération cadre du 6 décembre 2016, et qu'il convient simplement de la modifier en ajoutant la grille suivante pour les ingénieurs territoriaux :

Catégorie A – Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux et les Educateurs de Jeunes Enfants

Groupes de fonctions		IFSE brute mensuelle (régime indemnitaire de base modulable)	Plafond réglementaire annuel de l'IFSE	Plafond réglementaire annuel du CIA
Groupe 1	Directeur Général des Services Directeur Général Adjoint	1 000,00 €	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Directeur	600,00 €	32 130 €	5 670 €
Groupe 3.1	Adjoint au Directeur	450,00 €	25 500 €	4 500 €
Groupe 3.2	Responsable de service	300,00 €		
Groupe 4	Adjoint au responsable de service Chargé de mission, d'études ou de projets	180,00 €	20 400 €	3 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte les dispositions ci-dessus permettant d'inclure le cadre d'emploi des Ingénieurs et des Educateurs de Jeunes Enfants au régime indemnitaire en vigueur pour les autres cadres d'emploi de catégorie A

DIT que ces dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2021 en lieu et place du régime indemnitaire actuel.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-191

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Recrutement d'un psychologue en vacances pour l'année 2021

Le relais Petite Enfance (RPE) souhaite poursuivre, dans le cadre de son projet de service, la mise en place des groupes de parole sur les pratiques professionnelles des assistantes maternelles. Il est donc proposé de recruter un psychologue vacataire pour assurer ces rencontres et ces temps d'échanges.

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à un psychologue pour le RPE et qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, devant être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RECRUTE un psychologue sur le Relais Petite Enfance (RPE) avec une intervention prévisionnelle fixée à 10 heures par an (soit 5 séances de 2 heures chacune).

FIXE le taux horaire de chaque vacation à 60 euros nets (frais de déplacements inclus).

Le Président
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-192

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Recrutement d'un service civique

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Vu la décision n° CE-045-20-00001-00 portant agrément au titre de l'engagement du service civique,

Vu la délibération communautaire n° 2019-7-112 en date du 17 décembre 2019 portant recrutement d'un service civique,

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en place de l'Espace public numérique départemental au sein du centre social de la Ferté Saint-Aubin, un service civique volontaire s'est vu confié les activités suivantes :

- Appui logistique et aide personnalisée dans la réalisation des démarches, ainsi que dans les programmations des rendez-vous, chez les employeurs, les partenaires et prestataires ; accompagnement à l'usage de la borne de visiophonie.
- Accompagner à l'utilisation de nouveaux outils numériques de l'Espace Services publics, et faciliter l'inclusion numérique : appui à l'utilisation des nouveaux services digitaux, aide à la lecture et à l'écriture sur les supports dématérialisés (inscription notamment). Le volontaire au service civique facilite la prise en main des outils présentés, et fait éventuellement le lien avec les associations d'e-inclusion (équipement, formation à l'utilisation de l'informatique, d'internet, etc.)
- Co-animer des ateliers sur les usages numériques.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/12/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Actuellement, la CCPS bénéficie d'un agrément délivré pour une durée de 2 x 7 mois telle que définie dans la décision préfectorale susvisée. Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts.

Le jeune recruté sur ces missions a mis fin à son contrat pour recrutement en CDI. Il convient donc de poursuivre ces missions par une nouvelle candidature sur l'agrément actuel.

Les frais de subsistance, d'équipement, d'hébergement et/ou de transport seront couverts par le versement d'une indemnité complémentaire mensuelle versée par la communauté de communes. Le montant minimal mensuel de cette prestation est fixé à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 107,58 euros.

Les autres dispositions de la délibération communautaire susvisée sont inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire, conformément à l'annexe de la décision préfectorale susvisée relative au calendrier indicatif d'accueil des volontaires,

INSCRIT les crédits correspondants au budget de l'exercice courant et au BP 2021 chapitre 012.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-193

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Présentation des lignes directrices de gestion 2021

L'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et l'article 18 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 prévoient que chaque collectivité et établissement doit élaborer des lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Les lignes directrices de gestion définissent les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de chaque collectivité territoriale et établissement, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre par ceux-ci et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Ces lignes portent notamment sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours (avancements de grades et promotions internes). Néanmoins, concernant la promotion interne, les lignes directrices de gestion sont établies par la Présidente du Centre de Gestion et s'imposent aux collectivités qui lui sont affiliées.

Elles sont une source d'information destinée aux agents, aux responsables de gestion et gestionnaires des ressources humaines ou aux organisations syndicales qui permet de connaître les orientations de la collectivité ou de l'établissement et de recenser les projets et les modalités de gestion des ressources humaines en matière de recrutement, évolution professionnelle, égalité professionnelle hommes-femmes, formation, etc.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/12/2020

Qualité : Secrétaire

SOLOGNE RDT

Elles sont établies par arrêté de l'autorité territoriale, après avis du Comité Technique pour une durée maximale de 6 ans et peuvent faire l'objet d'une révision à tout moment puis sont communiquées aux agents par tout moyen.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le

En raison du contexte sanitaire depuis mars 2020, qui a perturbé l'organisation des conseils municipaux élus, il a été proposé d'établir des lignes directrices de gestion pour une année avec une projection sur la stratégie à trois ans afin de permettre la promotion et la valorisation des parcours (article 19) pour l'année 2021.

Considérant la saisine du Comité technique du CDG qui s'est tenu le 02/12 et dans l'attente de ses conclusions,

Considérant que ces lignes feront l'objet d'un plan d'action qui sera soumis au dialogue social et présenté en comité technique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur les lignes directrices de gestion 2021 telles que présentées dans le document joint en annexe.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-07-194

Séance du 15 Décembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt, le 15 Décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 Décembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUNIN, Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Appel à projet inclusion numérique

Le Département s'engage, dans le cadre de sa politique « Le Numérique pour Tous », dans une démarche d'inclusion numérique en soutenant les projets des territoires.

Un plan triennal a été adopté en Session des 13 et 14 octobre 2020, qui se décline en 3 axes et sous la forme de 3 appels à projets :

1. La formation des intermédiaires (collectivités locales et associations recevant des Loirétains) et des Loirétains eux-mêmes sur les territoires où aucune offre locale ne serait disponible ;
2. Le financement de projets contribuant à rendre les Loirétains autonomes dans leurs usages numériques sur les territoires ;
3. L'organisation d'une filière de recyclage de matériels pour les plus précaires, et la dotation en matériel de bibliothèques.

Dans la continuité du partenariat déjà engagé avec le Département de l'Espac Service Public installé au Centre Social de la Ferté Saint-Aubin, des actions de formation et le financement d'initiatives portés par la Communauté de Communes pourraient s'inscrire dans l'Appel à projet lancé par le Département avant le 31 janvier 2021.

Signé par Jean-Paul ROCHE
Date : 22/12/2020
Quatre des PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Pour ce qui concerne la formation, le recrutement de formateurs/animateurs du service civique est en cours. Leur mission est de former les intermédiaires à la nature des difficultés rencontrées par des Loirétains, et de former ces mêmes intermédiaires, qui le souhaiteraient à l'animation d'ateliers numériques, à l'utilisation des outils existants... Ils seront également en charge de la formation des Loirétains si aucune structure locale ne peut le faire. Ils se rendront, avec les volontaires en services civiques, sur les territoires dans des lieux tels des bibliothèques, des Espaces services publics, des Mairies, centres sociaux..., en fonction de la demande et des possibilités d'accueil. L'offre viendra compléter les actions existantes de la CCPS, les relayer, accélérer, soutenir... Les premières sessions pourront intervenir en janvier 2021.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le :
ID : 045-200005932-20201215-2020_07_194-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet Inclusion numérique.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE